Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260401-DB212026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 1er avril 2026

Date de convocation : 25 mars 2026
Date d'affichage : 25 mars 2026

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

Le premier avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves BERTAND, Maire.

Présents : M. Jean-Yves BERTRAND, Mme Véronique COZLER, M. Emmanuel DE ROECK, Mme Bérangère DELAVEAU, M. Dominique FEGER, M. Stéphane FOURCHON, Mme Laetitia HENRY, M. Dominique JACOB, Mme Marie-Claire LE BARS, M. Jérôme LE CANT, Mme Aurélie LE CORRE, Mme Anaïs LE DINAHET, M. Philippe LE ROUX, Mme Delphine NEDELEC, M. Hervé NOIROT, Mme Justine RICHARD, Mme Laetitia RICHARD, M. Daniel TURQUETIL.

Absent excusé : M. Patrick COAT (procuration à M. Jean-Yves BERTRAND)

Secrétaire de séance : Mme Véronique COZLER

DELIBERATION 21/2026
DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX DANS LES INSTANCES EXTERIEURES

ASSOCIATION ACCOMPAGNEMENT ET SOINS A DOMICILE – ARGOAT

Anaïs LE DINAHET est désigné pour représenter la commune

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION

Philippe LE ROUX est désigné représentant titulaire

Hervé NOIROT est désigné représentant suppléant

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Dans le cadre de la professionnalisation des armées et de la suspension de la circonscription, il est demandé à chaque conseil municipal de désigner un correspondant défense. Son rôle est d'être l'interlocuteur local de la Préfecture et des armées pour les questions intéressant la défense nationale telles que le recensement, les personnels de réserve, les journées d'appel de préparation à la défense pour les jeunes et les liaisons avec l'institution militaire.

Jérôme LE CANT est désigné correspondant défense.

CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Véronique COZLER est désigné pour siéger au collège des élus du CNAS

Entendu l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DESIGNE les représentants communaux dans les instances extérieures comme exposé ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Yves BERTRAND

La secrétaire de séance
Véronique COZLER

MAIRIE DE SAINT-AGATHON